

MAIRIE d'ALIX

69380



DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 - 20

Séance du vendredi 20 mars 2026 à 8h30

Date de convocation du conseil : lundi 16 mars 2026

Nombre de membres du conseil en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 15

Président de séance : Pascal LEBRUN

Secrétaire élu : Fabien DUPIN

Membres présents : Mesdames & Messieurs Marina AFLALO, Frédérique BURTIN, Marie Madeleine COQUARD, Rémy CORREARD, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Nicolas HIRSCH, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Marie PAILLONCY, Benoît PROVILLARD, Franck SUBERT

Membres absents ayant donné procuration : Maude JOUBERT à Rémy CORREARD

OBJET : désignation des conseillers municipaux délégués au SIEVA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues que soit désigné les conseillers municipaux délégués pour siéger au conseil d'administration ;

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant ;

Vu les candidatures de Madame Véronique JON, Nicolas HIRSCH aux postes de délégués titulaires, et de Monsieur Rémy CORREARD au poste de délégué suppléant ;

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil Municipal,

- 1) **DESIGNE** auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues, Madame Véronique JON et Monsieur Nicolas HIRSCH délégués titulaires et Monsieur Rémy CORREARD délégué suppléant.
- 2) **CHARGE** le secrétaire général de Mairie de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Fait et délibéré à Alix le : 20 mars 2026

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :

- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

Le secrétaire de séance,

Fabien DUPIN



Le président,

Pascal LEBRUN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai